

Programme Théorique

TITRE FORMATION

Réglementation relative à l'exploitation d'un équipement sous pression

Code formation : ESPREG

OBJECTIF

Connaitre, comprendre et appliquer les obligations réglementaires auxquelles sont assujettis les utilisateurs d'Equipements Sous Pression (ESP).

- Savoir identifier un ESP.
- Connaitre les risques d'exploitation.
- Identifier la structure réglementaire.
- Dispositions réglementaires à appliquer.

PUBLIC CONCERNÉ

Formation initiale ou recyclage



PRÉREQUIS

Aucun

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SUITE À L'ÉVALUATION DES ACQUIS

A l'issue de la formation, un avis technique du formateur est transmis en vue de la délivrance du titre d'habilitation par l'employeur, accompagné d'une carte près-complétée pour faciliter l'habilitation. Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.

OUTILS ET MOYENS

> **Méthodes pédagogiques** : Alternance d'exposés avec des exemples concrets et des mises en application. La partie pratique est réalisée sur la présentation de dossier ou d'une installation exploitée dans l'entreprise.

> **Moyens techniques** : PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. Equipement sur site de l'entreprise, documentation technique du fabricant, consignes et procédures et fiches de ronde de l'entreprise.

> **Moyens humains** : Formateurs qualifiés assurant également des missions d'assistances techniques et réglementaires auprès des entreprises (Voir CV Professionnel).

> **Evaluation des stagiaires** : Evaluation des acquis théoriques facilité par la mise en pratique sur la base d'un QCM.

> **Evaluation de l'action de formation** : Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

MODALITÉS

Durée : 1 jour en intra-entreprise

Prix intra entreprise : 1150€HT / jour pour 7 personnes maximum (Selon la localisation, ajout des Frais de déplacement)

Préconisation : recyclage tous les 4 ans (1 jour de formation).